

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 03/11/2016

Le jeudi 3 novembre 2016 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le jeudi 27 octobre 2016, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, GIBERT, Mme de BROASSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER Mme BAUGUIL, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mmes GUILLOTEAU, DOR, M. DAYME.

ABSENTS EXCUSES : MM. CHAILLET, M. BERNARD.

DEPOTS DE POUVOIR : M. CHAILLET pouvoir à M. ROYER
M. BERNARD pouvoir à Mme DOR.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27/09/16

02/16/434 Lyon 2e - Modificatifs de l'état descriptif de division de la copropriété sise 11 bis rue d'Enghien - Acquisition et cession de lots - EI 02207 – N° inventaire 02207A001 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/435 Lyon 2e - Acquisition d'un bâtiment situé 18 rue Port du Temple auprès du SYTRAL - EI 02001- N° inventaire 02001R000 - Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Acquisitions foncières 2015-2020", programme 00020-opération 02001534.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Rue Port du Temple, il y a un bâtiment qui se trouve à l'arrière des Hospices Civils, à l'arrière d'un bâtiment d'habitation (le plus haut de la presqu'île) et aussi à l'arrière de la crèche Savoie et du groupe scolaire Lamartine. C'est un bâtiment qui était utilisé pour le tramway jusqu'aux années 60. Ce bâtiment servait à l'époque pour la gestion du trafic tramway de la place des Jacobins. Ensuite, il a été oublié, complètement abandonné et totalement oublié. C'est notre adjoint Bruno de Carbonnières qui, en 2004, a « retrouvé » ce bâtiment, ce qui est assez incroyable parce qu'il s'agit de 1300 m² de surface en plein cœur de la ville. Il y avait juste un petit appartement qui a été utilisé au 1^{er} étage pendant un certain nombre d'années mais l'essentiel du bâtiment avait été oublié. Bruno de Carbonnières l'avait retrouvé dans le cadre d'un programme de recherche de locaux pour des crèches. C'était le moment où on cherchait partout des locaux et on avait retrouvé ces 1300 m². Depuis 12 ans nous demandons à la mairie centrale l'acquisition de ce bâtiment et aujourd'hui, enfin, après 12 ans d'attente, nous avons une délibération de la Ville de Lyon qui nous propose de l'acheter au SYTRAL. Le terrain appartenait déjà à la ville de Lyon, en revanche, c'était le bâtiment qui appartenait au SYTRAL. On l'achète donc pas très cher, 300 000 euros plus 3000 euros de frais notariés. Au début du mandat, nous avons demandé à l'Hôtel de Ville puis à la Métropole à ce que la PPI, puisqu'on savait qu'on allait sans doute acquérir un jour ce bâtiment, prennent en compte le fait de faire des travaux dans ce bâtiment. On ne savait pas à ce moment-là qu'il y aurait la fermeture de l'école Levi Strauss et la fermeture de l'école aux Lazaristes et donc une augmentation sensible du nombre d'élèves sur le groupe scolaire Lamartine. Aujourd'hui, le nombre d'élèves à Lamartine a dépassé les 400. Cette école qui était plutôt trop grande pour accueillir les enfants du quartier n'est aujourd'hui pas encore trop petite mais pas loin. J'aimerais que Mme Descour, qui connaît bien le dossier, puisse nous en dire un mot. L'idée de la mairie du 2^{ème} arrondissement depuis longtemps c'est que ce bâtiment soit versé dans le patrimoine scolaire et dévolu au sport. L'école Lamartine pourrait l'utiliser mais il y aurait la possibilité aussi pour que le Lycée et le collège Ampère puissent aussi l'utiliser sur le temps scolaire. Il y a de plus une forte demande de clubs sportifs puisqu'il n'y a pas d'établissement sportif entre Bellecour et les Terreaux, à commencer par la gymnastique volontaire entre autres pour toutes les utilisations du week-end et de soirée. Ce que nous souhaitons aujourd'hui, c'est que dans la révision de la PPI en cours à la Métropole, il puisse y avoir le budget dégagé pour qu'on n'attende pas la prochaine mandature après 2020. Avec les études et les questions budgétaires cela ferait des travaux qui commenceraient en 2022 ou 2023. Alors que là, sur les trois ans et demi restant dans ce mandat, nous avons capacité, l'immeuble étant en bon état et les travaux n'étant pas si importants à procéder à l'ouverture pour les élèves mais aussi pour d'autres clubs sportifs, les travaux faits. C'est largement possible en trois ans et demi. Cela fait déjà douze ans qu'on attend l'acquisition du bâtiment, je pense qu'aujourd'hui la mairie du 2^{ème} arrondissement peut demander cela, même dans un temps où l'argent public est plus contraint qu'auparavant.

Mme Descour : Effectivement, c'est une opportunité très intéressante pour le groupe scolaire Lamartine qui a la particularité d'être dans deux bâtiments ce qui complexifie énormément la circulation des enfants dans cette école. Les cours de récréation sont très petites. Cela serait essentiel pour eux de pouvoir bénéficier d'un vrai gymnase. Le gymnase actuel est trop petit et aller au gymnase rue d'Enghien pour eux c'est déjà passer la moitié du temps dans les transports. Il est indispensable à la fois pour l'école et pour les activités qui pourraient s'y dérouler sur le nord de l'arrondissement en terme sportif que rapidement des études soient engagées et des travaux réalisés pour l'aménagement de cette salle.

M. le Maire : Vous en avez déjà parlé à l'adjointe aux affaires scolaires de la Ville de Lyon qui n'est pas opposée au fait d'aller plaider la cause de l'ouverture d'une salle de sports avant la fin du mandat.

Mme Descour : Effectivement, c'est un dossier que suit Mme Brugnera avec qui on en a parlé à l'occasion de la fermeture de l'école Levy Strauss parce que pour l'école Lamartine, ouvrir une classe aujourd'hui, c'est compliqué tant les espaces sont contraints. On a de plus en plus d'enfants qui sont inscrits tant à la cantine qu'au vendredi après-midi et surtout des maternelles. On a besoin de place. Je sais qu'elle suit ce dossier et je ne manque pas de la relancer.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/16/436 Lyon 2e - Rectificatif à la délibération n° 2016/2146 du 6 juin 2016 portant approbation de la convention de transfert de gestion des kiosques commerciaux situés place Bellecour - EI 02219.

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOpte A L'UNANIMITE

02/16/437 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière relative à l'élaboration et à l'animation du Programme d'Intérêt Général immeubles sensibles habitat dégradé dans les 2e, 3e, 5e, 6e, 8e et 9e arrondissements entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'année 2017.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

ADOpte A L'UNANIMITE

02/16/438 Approbation d'un nouveau dispositif de classification des rues pour l'occupation commerciale du domaine public.

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

M. Calmard : Même si nous ne sommes pas contre une nouvelle tarification et une adaptation des zones qui évoluent dans le temps, une remise à plat dans une conjoncture et une économie en berne, ne nous semblent pas opportuns. Exactement comme il y a deux ans et l'augmentation des places sur nos marchés, la réponse en mairie centrale est encore et toujours l'augmentation des impôts. Quid des économies de gestion, aucune trace. Je gère les demandes de terrasses dans le 2^{ème} arrondissement, je ne trouve rien sur la dématérialisation des demandes, chaque dossier c'est entre 15 et 20 feuilles de papier sur une année. On tue quelques arbres ! Pour vous donner un exemple, un changement de statut d'entreprise, c'est un nouveau dossier, une augmentation de surface sur une terrasse, c'est un nouveau dossier, on reprend tout depuis le départ. Une réduction de surface, un nouveau dossier également et un changement de propriétaire, c'est de nouveau un nouveau dossier. Vu tout ce que je viens d'expliquer, à titre personnel je m'abstiendrai sur ce dossier, je pense qu'une nouvelle tarification et un nouveau zonage était opportuns, en revanche on peut aussi penser à des économies avant d'augmenter les impôts.

M. le Maire : Xavier Calmard, je me situe aussi sur votre ligne dans la mesure où le dossier n'avait pas été revu depuis les années 90, les tarifs avaient été revus mais pas la classification. Il y a beaucoup de nouvelles voies et nous sommes particulièrement concernés dans le 2^{ème} arrondissement avec la création d'un certain nombre de rues et de places à Confluence. L'idée de séparer les places des rues me semble rusée, c'est plutôt intelligent mais il y a toujours la question de l'augmentation des tarifs et on est dans une conjoncture difficile. On a de plus en plus d'établissements « débits de boisson » sur la ville de Lyon et ce sont des grands employeurs. Il y a eu augmentation en début de mandat de 5% des impôts et des impôts aussi à la Métropole et le fait d'augmenter les tarifs des services, même si on peut le comprendre, parce que les tarifs sont relativement mesurés lorsqu'on les compare à d'autres communes et notamment aux communes balnéaires, la Ville de Lyon n'a pas des tarifs exorbitants mais pourquoi les augmenter alors que dans le même temps les impôts ont augmenté. C'est plus une question de principe qui me conduit moi aussi à choisir l'abstention.

Mme Bonnet Saint Georges : Au nom du groupe « Les Républicains » du 2^{ème} arrondissement on va voter non à cette proposition parce qu'on pense que c'est encore une fois une forme d'augmentation des impôts et de diminution du pouvoir d'achat pour les lyonnais.

REFUSE A LA A LA MAJORITE

7 VOIX CONTRE : M. Gibert, M. Chaillet, Mme Bonnet Saint Georges, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Sansoz, Mme Guilloteau.

3 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme.

5 ABSTENTIONS : M. Broliquier, Mme de Brosse, M. Calmard, Mme Bauguil, Mme Descour.

02/16/439 Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon – Année 2015 – Adoption du Schéma de Promotion des Achats Responsables – SPAR- pour la Ville de Lyon.

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : C'est un rapport qui rappelle l'action transversale développement durable de la Ville, c'est quelque chose de plutôt d'administratif, voilà.

PRIS ACTE A L'UNANIMITE

02/16/440 Villages d'entreprises de Lyon – Concession SERL – Compte rendu annuel aux collectivités pour l'année 2015 et approbation d'un avenant n°5 à la convention de concession entre la Ville de Lyon et la SERL - EI02235.

RAPPORTEUR : François ROYER

M. Royer : En lisant le dossier, ce sont des villages qui marchent bien pour nous notamment, mais on a quand même une fuite tous les ans d'entreprises artisanales. Je pense qu'il faut que nous redemandions au maire de Lyon la création d'un deuxième village d'entreprises notamment artisanales au Confluent.

M. le Maire : La SPLA Lyon Confluence nous a promis qu'elle tiendrait compte de cette demande dans l'aménagement avec des locaux artisanaux spéciaux dans les nouveaux immeubles. Ça ne prendrait pas le visage d'un village d'entreprises traditionnel. Ce qui me fait plaisir c'est que notre village est occupé à 100% alors que ce n'était pas tout à fait le cas avant. Aujourd'hui, chaque fois qu'il y a un local qui se libère, il y a une très forte demande. Il est vrai que ce sont des tarifs intéressants et cela permet d'avoir un plombier, un serrurier, un garage, un boulanger pâtissier qui a repris l'activité du pâtissier précédent, du commerce de gros en produit laitier. Tout cela est plutôt positif pour nous et utile à la vie de la presqu'île.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/441 Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2016 : attributions de subventions d'un montant total de 163 043,00 euros (illuminations) et 23 313,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : François ROYER

M. le Maire : Je voudrais faire une remarque préalablement au vote concernant la Fêtes des Lumières. Nous avons reçu aujourd'hui le Lyon Citoyen du mois de novembre. J'ai lu un article donnant des précisions sur l'organisation de celles-ci. J'aurais aimé l'apprendre autrement que par le journal municipal. Les périmètres, les circuits conseillés, le stationnement interdit, la circulation coupée, etc... toutes ces informations sont maintenant publiques. Quelques informations avaient été données par Gérard Collomb à la suite de la conférence de presse qu'il a tenue à son retour du Japon. Il nous donnait quelques précisions. Cela fait des semaines maintenant que les commerçants, les hôteliers, les responsables de chambres d'hôtes nous posent des questions assez précises sur le côté pratique du déroulement de la Fête des Lumières et nous étions incapables de leur en donner. En les découvrant aujourd'hui dans Lyon Citoyen, je ne trouve pas ça très cool.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/442 Programmation PEDT 2016/2017 - Ajustements et compléments.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : Sur le projet porté par la MJC Presqu'île Confluence pour l'organisation du Festival des Chants de Mars qui aura lieu du 18 au 25 mars 2017. On a au programme la participation d'une chorale qui est composée des enfants des accueils de loisir du vendredi. On a 5 groupes scolaires chez nous qui sont concernés et qui pourront chanter à l'Auditorium à l'occasion de l'ouverture de ce festival. La MJC Presqu'île Confluence porte financièrement l'ensemble de la manifestation qui est réalisée conjointement avec la MJC du Vieux Lyon et la Maison pour tous des Rancy.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non participation au vote : Mme Dor

02/16/443 Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 22 700 € en faveur de l'Association "Couffin Couffine" pour la structure d'accueil de jeunes enfants "Couffin Couffine", sis 1 rue Saint François de Sales à Lyon 2e, pour l'achat de matériel et mobilier dans le cadre des travaux de rénovation et restructuration permettant une extension d'agrément - Approbation et autorisation de signature d'une convention.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

Mme de Lavernée : Cette rénovation était très attendue, c'est une belle réalisation que nous avons inaugurée, je donne un avis très favorable à ce dossier.

M. le Maire : Effectivement une très belle réalisation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/444 Autorisation de signer l'avenant n° 1 au Contrat Enfance et Jeunesse 3e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2016.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non participation au vote : Mme Dor

02/16/445 Approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarité Actives (ANSA) pour la mise en oeuvre conjointe du programme national "Parler Bambin" et le versement d'une subvention de fonctionnement.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

Mme de Lavernée : A priori c'est une très bonne idée, nous sommes un peu dubitatifs sur le dispositif qui est très compliqué. Ce dispositif national avait été mis en place à la ville de Grenoble qui a renoncé au bout d'un an. Il nous paraît très compliqué et nous n'arrivons pas à comprendre quel sera son efficacité réelle. Dans l'attente d'information complémentaire, je propose de voter l'abstention.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 VOIX POUR : Mme Bernard, Mme Dor, M. Dayme

Abstention : le reste du conseil

02/16/446 Simplification et modification des grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie.

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : Lorsqu'on parle de stationnement à la mairie du 2^{ème} on est toujours très concerné par ce sujet. Je pourrais vous parler des difficultés des stationnements comme je le fais à chaque fois, je pourrais vous parler par exemple de la privatisation d'un espace public qui était le parking des Messageries mais ça j'en ai déjà parlé dans un conseil d'arrondissement précédent. Je vais dans le positif aujourd'hui et je vais vous parler de ce que la mairie du 2^{ème} fait pour améliorer la vie des habitants du 2^{ème} et pour promouvoir une vision de la mobilité qui est de donner une place à chacun, à tous les modes de déplacements. C'est par exemple aider le développement du vélo avec des pistes cyclables et l'installation des contre-sens cyclables. C'est aussi et cela sera la partie suivante du mandat, après les vélos, aider et simplifier le déplacement des piétons qui est le mode principal de déplacement de la presque île. C'est aussi donner la place à la voiture. On sait que la voiture a un problème principal : la pollution. Nous avons porté le développement de la voiture électrique, le premier acte a été un lobby fort pour l'extension de Bluely en voiture partagée électrique au niveau de la Confluence et Perrache, et dernièrement nous avons réussi à obtenir l'installation de bornes à recharge rapide par l'ACN sur la place de l'Hippodrome. Il faut savoir que cela participe à un projet Nord Sud et il n'y en aura que deux à Lyon. Une à Perrache et une à Ecully. C'est aussi des espaces partagés pour tous les modes de déplacement comme le quadrilatère Ferrandière/Quatre Chapeaux où chacun à sa place. Cela serait aussi d'améliorer la saturation de l'espace public mais ça malheureusement il faudrait des parkings relais et nous n'avons pas la main là-dessus...peut-être qu'en 2020 avec un peu de chance ! C'est la vision de la mairie du 2^{ème}. Je vais revenir au sujet qui est la simplification qui nous est proposée ce soir du dispositif de paiement du stationnement en voirie. Ce qu'il faut savoir quand on dit simplification, en fait dans la langue de gauche c'est l'augmentation des tarifs, vous savez le nivellement par le haut c'est souvent une question de prix avec nos amis de gauche. Excusez-moi mais je suis un homme de droite et moi, sur les augmentations des taxes, j'ai toujours une difficulté à les approuver, vous comprendrez qu'avec le groupe « Les Républicains » nous voterons contre cette simplification à la hausse du dispositif de paiement du stationnement en surface.

M. le Maire : Je vous remercie Grégory Sansoz de l'avoir présenté et d'avoir rappelé qu'elle était notre politique commune ici à la mairie du 2^{ème} arrondissement. Nous avons la conviction que pour garder un centre-ville habité, ouvert et accessible à tous, pour garder une activité économique forte, nous avons besoin du stationnement. Cela veut dire que nous ne sommes pas pour le « tout voiture », mais nous ne sommes pas non plus pour un centre-ville entièrement piéton. Nous pensons que cela serait alors un territoire discriminatoire et qu'une certaine catégorie de personnes ne pourrait plus habiter ce centre-ville ou ne pourrait plus y venir travailler. Ce qui nous inquiète au-delà du rapport d'aujourd'hui, c'est qu'il y a une suppression permanente de places de voiture. A chaque fois pour de bonnes raisons, des raisons louables, c'est l'aménagement de trottoir, des places pour les handicapés, pour des emplacements vélos, motos, les stations de taxis, des stations auto partage, des aires de livraisons, des silos à verre, des terrasses, etc... Mais au total en 15 ans, ça dépend si on compte la Confluence et les terrains vagues de Confluence, mais c'est plusieurs centaines de places, presque un millier de places qui ont été supprimées. On n'oublie pas non plus le coup qui nous a été fait récemment de supprimer les tarifs gratuits du parking des Messageries dans le centre d'échanges de Perrache. Il y a des difficultés pour stationner aujourd'hui dans le centre-ville et nous le regrettons. Les personnes qui choisissent ce centre-ville savent bien que c'est une des difficultés d'habiter le centre-ville que de ne pas trouver facilement de places ou d'être obligé d'avoir un budget important pour le stationnement. Il y a cette simplification proposée aujourd'hui, il y a la modification de la grille tarifaire. A la décharge de M. Sécheresse, l'adjoint qui est en charge de ce dossier, nous avons été associés au processus. Toutes nos idées n'ont pas été retenues mais nous avons été bien informés étapes par étapes de la réflexion qui mène à la décision que nous avons à prendre aujourd'hui. On est exactement dans les mêmes termes que le dossier sur le prix des terrasses. Ce n'est pas parce que le dossier a été plutôt intelligemment mené qu'il n'arrive pas à la même conclusion, c'est-à-dire une augmentation des tarifs. Alors qu'il y a eu 5% d'augmentation des impôts à la Ville de Lyon et bien, nous ne pouvons pas l'accepter, c'est une question de principe, je m'abstiendrai sur dossier, même si je peux reconnaître le travail fait.

REFUSE A LA MAJORITE

10 VOIX CONTRE : M. Gibert, M. Chaillet, Mme de Brosse, Mme Bonnet Saint Georges, Mme de Lavernée, M. Royer, Mme Bauguil, Mme Descour, M. Sansoz, Mme Guilloteau.

3 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme.

2 ABSTENTIONS : M. Broliquier, M. Calmard.

02/16/447 Evolution du dispositif et du tarif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles.

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : Je pense que sur ce sujet-là tout le monde sera d'accord. C'est un progrès pour le pouvoir d'achat pour les habitants parce qu'il ne faut pas ignorer les amendes que se prenaient les artisans étaient répercutés sur les prix. Nous voterons pour et je pense que nous serons suivis par tout le monde sur ce sujet-là.

M. le Maire : Je pensais initialement que les professionnels de santé seraient concernés mais en fait il y aura un autre rapport une fois que la totalité des professionnels de santé auront été consultés et qu'un accord sera trouvé. Pour le moment il s'agit plutôt des artisans. Ce rapport est un plus, demandé depuis longtemps. Nous sommes heureux de voir qu'enfin on aboutit à une proposition convenable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/15/448 Approbation de la mise à disposition à titre gratuit d'un local du domaine privé de la Ville de Lyon à l'Association Concours International de Musique de Chambre de Lyon (CIMCL), 10, rue Bourgelat à Lyon 2e – EI 02016.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/16/449 Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : C'est très pratique ! Je peux vous en parler puisqu'à la Métropole l'assemblée est complètement dématérialisée maintenant et cela fonctionne très bien. Elle n'empêche pas de temps à autre d'imprimer quelques rapports et notamment ceux sur lesquels on doit travailler.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/16/450 Attribution d'une subvention de 4 000 euros au Comité d'intérêt local Sud Presqu'île-Confluence pour l'organisation de son concours de nouvelles - Annulation de la subvention de 1 000 euros allouée au CIL de Saint-Rambert.

RAPPORTEUR : Alexandra de BROASSE

Mme de Brosse : Il faut savoir qu'il y a des gens du monde entier qui participent à ce concours de nouvelles et pas que des lyonnais. Je vous demande d'approuver cette attribution de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/16/451 Examen et adoption de l'état spécial du 2^o arrondissement pour l'exercice 2017.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : C'est un budget identique à celui de l'année précédente que je vous propose puisque nos recettes n'augmentent pas et nos dépenses ne devront pas augmenter. J'en profite pour remercier Mme Céline Thomas-Chaffange, grande spécialiste des finances et Directrice Générale des Services de la mairie du 2^{ème} arrondissement, pour son suivi budgétaire et pour ce budget parce que même si les choses ne changent pas cela demande du travail !

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/16/452 Renouvellement des conventions cadre et d'occupation temporaire avec des associations gestionnaires d'équipement de Petite enfance, dans les 1er, 2e, 3e, 7e et 8e arrondissements

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/16/453 Programmation Pluriannuelle d'Investissement - Augmentation du montant de l'opération 60020589 « Ouverture de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 » - Programme 00006 AP n° 2015-3

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : C'est une rallonge importante, ici on le voit bien dans le 2^{ème} arrondissement où avec la Confluence notamment on continue d'ouvrir chaque année des classes mais pas seulement à la Confluence, à Lamartine on en a parlé tout à l'heure également. Chaque année à Alix on ouvre une classe de plus et cela devrait s'accélérer avec la poursuite de la livraison des nouveaux immeubles de la rue Denuzière ainsi que les 232 logements du programme ICADE situés en face du cours Charlemagne qui sont annoncés pour l'année 2017. Nos écoles se remplissent, bientôt on va pousser les murs ! Je vous propose de donner un avis favorable.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire : Deux informations : pour rappel, notre prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 5 décembre il sera suivi d'un CICA sur un thème général. Et puis deuxième information, demain il y aura une réunion très importante en préfecture concernant l'avenir du Musée des Tissus. C'est la réunion de la dernière chance. Elle va remettre à nouveau autour de la table tous les partenaires du Musée des Tissus. Un médiateur a posé ses conclusions et nous sommes à l'heure des choix. Vous savez que la Chambre de Commerce et d'Industrie propriétaire du musée a dit qu'elle n'irait pas au-delà du 31 décembre. Elle est déjà allée au-delà de son objectif compte tenu de la pression qu'il y avait et du fait que le dossier était en train d'avancer. J'ai l'impression aujourd'hui, et je suis très inquiet sur ce dossier, que le dossier n'avance plus. Avant la réunion de demain je ne me prononcerai pas, je dis seulement que j'espère que demain tous les acteurs qui seront autour de la table seront positifs et apporteront leur pierre à l'édifice pour pouvoir sursoir à la fermeture du musée dans un premier temps et à lui redonner une nouvelle vie avec un nouveau projet dans un 2^{ème} temps. Il serait trop dommage que ce musée ferme et que les collections soient expatriées, dispersées sur plusieurs lieux. Ce sont des collections lyonnaises et nous souhaitons qu'elles restent à Lyon. Mais je ne peux pas m'empêcher ce soir de vous faire part de mon inquiétude sur ce musée.

Je vous propose de mettre fin à notre conseil d'arrondissement et d'enchaîner sur le CICA dont le thème est « propreté et geste de tri ».

La séance est levée à 19h.